

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 021-1164/15/CC

■ Attribution d'une subvention à la société In-SITU relative au déploiement du projet de mobilité alternative "TOTEM mobi Est Marseille"

DEESV 15/13310/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'action 24-3 du Plan Climat-Energie Territorial de MPM pour le "soutien au développement de projets locaux et innovants de mobilité alternative", Marseille Provence Métropole souhaite soutenir le développement du système de location courte durée en autopartage de véhicules électriques sur le secteur Est de la Communauté urbaine.

La société In-SITU pour le service « TOTEM mobi », dont la société coopérative CITIZ Provence est actionnaire, a développé un projet de location en libre-service (autopartage) de véhicules de type quadricycles électriques sur le centre-ville de Marseille et a entrepris en 2015 le développement de son projet « TOTEM mobi Est Marseille ».

Cette initiative innovante, portée par la société In-SITU, propose d'étendre sur l'Est de l'agglomération marseillaise, une offre de service de mobilité alternative mixte aux particuliers et aux entreprises. Elle consiste à élargir le service d'autopartage de 48 véhicules électriques de type « twizy » hors du centre-ville marseillais et auprès d'autres partenaires privés et publics du secteur Est de MPM, comme les entreprises ou groupements d'entreprises, l'université ou les communes périphériques en recherche de solutions alternatives pour la mobilité des habitants, salariés, clients ou encore étudiants. Le tarif de location est fixé à 1 euro au quart d'heure.

En s'appuyant, d'une part, sur l'armature du réseau STATION Electra de bornes de recharges pour véhicules électriques en cours de déploiement par MPM, et en venant compléter, d'autre part, l'offre de transport en commun dans un secteur géographique concentrant densité urbaine, activités, enjeux de circulation périurbaine et de pollution importantes, ce projet offre en parallèle aux acteurs privés qui le souhaitent, la possibilité d'héberger un espace de stationnement et de recharge de ces véhicules, dont ils deviennent locataires sur la base d'un forfait de 7200 euros TTC qui inclut un forfait d'heures de location en prépaiement de ces quadricycles électriques « twizy ».

La multiplication de ces « stations TOTEM mobi » permet de constituer un réseau de points de rechargement et contribue au développement de nouvelles pratiques de mobilité par la promotion de l'électromobilité intermodale, c'est-à-dire en complément d'autres modes de déplacements alternatifs à la voiture thermique solo.

Ce projet a réussi à fédérer quatre acteurs publics œuvrant autour des enjeux de la transition énergétique, du climat et du développement durable : La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tous soutiennent ce projet et s'engagent pour un financement complémentaire à hauteur de :

- 15 000 euros pour la ville de Marseille ;
- 6 000 euros pour le Conseil Départemental (hors convention) ;
- 36 000 euros pour la Région ;

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Afin d'aider au déploiement de la première année d'exploitation de ce projet d'un budget global estimé à 200 000 euros pour 2015, MPM souhaite soutenir la société In-SITU pour le service « TOTEM mobi », par une subvention de 20 000 euros.

Une convention de partenariat entre MPM et In-SITU définissant les modalités de ce partenariat est soumise à l'approbation du Bureau de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 ;
- La délibération de la Région Provence Alpes Côte d'Azur du 26 juin 2015 autorisant la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à verser une subvention à un acteur économique.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le projet « TOTEM mobi Est Marseille » vise plusieurs objectifs à caractère économiques et innovants, environnementaux et sociaux en lien avec les enjeux portés par le PCET et le PDU de MPM ;
- Que les deux acteurs publics soutiennent également ce projet et s'engagent pour un financement complémentaire à hauteur de 15.000 euros pour la Ville de Marseille ; 36.000 euros pour le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment ;
- Le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains, notamment sur la multimodalité des déplacements, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, la promotion et le développement de l'usage des modes alternatifs à l'autosolisme ;
- Les pistes d'actions préconisées dans le Bilan environnemental des déplacements 2012 de Marseille Provence Métropole ;
- L'enjeu global pour Marseille Provence Métropole de fédérer ses partenaires autour de leurs projets, dès lors qu'ils participent activement par des actions concrètes, à l'atteinte des objectifs de ses politiques de mobilité, déplacement et de sobriété énergétique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à la société In-SITU pour le service « TOTEM mobi »

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : OPI n°2014/00029– Sous-Politique G610 – Nature 20421 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER